

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

prestations en espèces et en nature Question écrite n° 55619

Texte de la question

M. Bernard Accoyer * attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les dernières découvertes dans le domaine des médicaments contre les rhumatismes graves, offrant désormais des perspectives a priori prometteuses avec l'anti-TNF. Le coût de ce traitement serait beaucoup plus élevé que les traitements jusqu'à présent disponibles et dont l'efficacité est limitée. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement face à ce défi qui constitue un progrès thérapeutique décisif à un coût élevé.

Texte de la réponse

Depuis fin 2000, une nouvelle classe de médicaments dans le traitement de la polyarthrite rhumatoïde, les anti-TNF alpha, sont administrés et pris en charge au sein des établissements de santé. Ces médicaments très coûteux sont destinés au traitement des patients atteints de forme active de polyarthrite rhumatoïde et en échappement thérapeutique. Pour faire face à la montée en charge de ce nouveau produit en 2001, une première enveloppe de 50 millions de francs (7 622 450,86 euros) avait été prévue au sein du budget des hôpitaux. Le Gouvernement a toutefois été alerté sur les difficultés que rencontrent encore les patients pour avoir accès à ce nouveau traitement au sein des établissements de santé. Afin de permettre l'accès à ce produit en 2001 pour tous les patients susceptibles de bénéficier de ce nouveau traitement, le Gouvernement a donc décidé d'allouer une enveloppe budgétaire supplémentaire de 70 millions de francs (10 671 431,21 euros) qui porte les crédits destinés aux anti-TNF alpha au sein des établissements de santé à 120 millions de francs (18 293 882,07 euros) pour 2001. Cet effort est poursuivi et amplifié dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2002, qui inclut 300 millions de francs de crédits supplémentaires consacrés au traitement des patients par anti-TNF alpha, s'ajoutant aux crédits déjà engagés en 2001. Ce sont ainsi 6 000 patients qui pourront bénéficier de ces traitements en 2002.

Données clés

Auteur: M. Bernard Accoyer

Circonscription: Haute-Savoie (1re circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 55619

Rubrique: Assurance maladie maternité: prestations

Ministère interrogé: santé et handicapés

Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7292 **Réponse publiée le :** 28 janvier 2002, page 478